



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/178
7 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Lettre datée du 6 mars 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les médias indépendants en République fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) F. Paolo FULCI

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur les
médias indépendants en République fédérative de Yougoslavie

Rome, le 6 mars 1995. L'Union européenne est gravement préoccupée par la récente décision qui a fait perdre son indépendance à la station de télévision "Studio B" en République fédérative de Yougoslavie, ainsi que par les rumeurs d'une adoption imminente de mesures négatives à l'encontre d'autres sources d'information indépendantes en République fédérative de Yougoslavie. Elle est également profondément préoccupée par le retrait, intervenu récemment, de l'agrément de la Fondation Soros à Belgrade.

L'Union européenne estime que de telles initiatives ne sont pas compatibles avec les engagements pris par le Gouvernement de Belgrade dans le cadre du processus de pacification et de stabilisation de la région, qui supposent des comportements respectueux des normes démocratiques.

L'Union souligne la grande importance qu'elle attache à la consolidation des principes démocratiques dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie et, dans ce contexte, à la liberté des médias indépendants, élément fondamental d'une société véritablement démocratique.

Cet aspect significatif aura son importance dans l'évolution des relations entre l'Union européenne et les pays de la région.
